

Compte rendu de la séance du 13 avril 2015

L'an deux mille quinze, à vingt heures trente, le lundi treize avril, le Conseil Municipal de la Commune de Camblanes et Meynac, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GUILLEMOT** – Maire.

Présents : M. GUILLEMOT, Mme MICHEAU-HERAUD, M. CARLET, Mme DUPUCH-BOUYSSOU, M. GUAIS, Mme REY, Mme MOUFFLET, M. HANNOY, Mme PERRIN-RAUSCHER, MM CHIRON, MONGET, DARON, CAÏS, Mmes GAILLARD, BRUNEAU, ROCA, DANNEY, M. PERRET, Mme DUPHIL, MM VERSCHAVE, BONNAYZE.

Absents : M. CROIZAT a donné procuration à M. CARLET
Mme FRANCO a donné procuration à M. BONNAYZE

Secrétaire de séance : Mme DANNEY

Date de la convocation : 7 avril 2015

M. le Maire rappelle aux conseillers que le compte-rendu de la séance précédente leur a été transmis et procède au vote. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

M. le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : IX -Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, **M. le Maire** remercie les membres de la commission des finances (Mmes Micheau-Héraud, Perrin-Rauscher, Moufflet, Daney, Roca, MM Carlet, Chiron, Bonnayze) ainsi que le secrétariat (Christine Sautéjeau, Charlotte Maenc) et le service comptabilité (Catherine Cazalières) pour la préparation de la séance.

I. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

M. le Maire donne la parole à Mme Perrin-Rauscher afin d'exposer les dépenses et les recettes réalisées en 2014.

COMMUNE

Mme Perrin-Rauscher présente en détail les chiffres du budget de la commune.

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisation de l'exercice 2014	1 651 976,66 €	1 818 769,11 €	166 792,45 €
Résultat reporté 2013		70 364,49 €	70 364,49 €
Total section de fonctionnement	1 651 976,66 €	1 889 133,60 €	237 156,94 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisation de l'exercice 2014	437 495,24 €	603 198,68 €	165 703,44 €
Résultat reporté 2013	279 821,13 €		- 279 821,13 €
Total section d'investissement	717 316,37 €	603 198,68 €	- 114 117,69 €

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
TOTAL DU BUDGET 2014	2 369 293,03 €	2 492 332,28 €	123 039,25 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Restes à réaliser à reporter en 2015	5 623,09 €	4 449,00 €	- 1 174,09 €

M. Bonnayze fait remarquer un écart significatif entre le budget primitif et le budget réalisé et un investissement réalisé qu'à 51%. Il demande quelle en est la cause et si cela ne risque pas se reproduire sur le budget 2015.

M. le Maire répond que la grande inconnue dans l'exécution des budgets actuels reste les dotations de l'Etat et qu'il est par conséquent difficile de réaliser des opérations avec moins de moyens.

M. Verschave exprime que selon lui le budget réalisé est un budget de campagne et non réel et rappelle que le budget 2014 avait été voté en période électorale. Il souligne que seulement la moitié des opérations envisagées ont été réalisées. Il ajoute que cela donne l'impression que le budget n'était pas sincère.

M. le Maire répond que le problème aurait été réel si nous avions dépensé l'argent que la commune ne possédait pas. Il était évidemment plus raisonnable de reporter certains travaux.

Mme Perrin-Rauscher précise que le budget 2014 a été voté par l'équipe municipale précédente mais ne peut entendre que sa sincérité puisse être remise en cause.

M. le Maire exprime que des opérations à forts enjeux financiers, notamment la vente d'un terrain, ont été reportées ce qui n'a donc pas permis de réaliser certains travaux. Il précise que dans un contexte budgétaire difficile et incertain, il était plus prudent de ne pas investir et d'éviter de contracter de nouveaux emprunts afin de conserver un taux d'endettement relativement bas.

M. le Maire donne la parole à Mme Micheau-Héraud et se retire de la séance afin que le Conseil délibère.

Mme Micheau-Héraud donne à son tour la parole à M. Carlet qui procède au vote du compte administratif 2014 du budget de la commune.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal vote**, par 18 voix « POUR » et 4 voix « CONTRE », le compte administratif 2014 suivant :

► **COMMUNE** : • **Fonctionnement – excédent de 237 156,94 €**

- Dépenses : 1 651 976,66 €

- Recettes : 1 889 133,60 €

• **Investissement – déficit de 114 117,69 €**

- Dépenses : 717 316,37 €

- Recettes : 603 198,68 €

A l'issu du vote, Monsieur le Maire revient en séance pour poursuivre l'ordre du jour.

CAISSE DES ECOLES

M. le Maire, Président de la caisse des écoles, donne la parole à Mme Perrin-Rauscher afin d'exposer les dépenses et les recettes réalisées en 2014. Il rappelle que seuls les membres de la caisse des écoles participent au vote.

Mme Perrin-Rauscher présente en détail les chiffres du budget de la caisse des écoles.

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisation de l'exercice 2014	172 755,77 €	176 525,79 €	3 770,02 €
Résultat reporté 2013		1 743,77 €	1 743,77 €
Total section de fonctionnement	172 755,77 €	178 269,56 €	5 513,79 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisation de l'exercice 2014	1 000,00 €	1 969,63 €	969,63 €
Résultat reporté 2013	1 762,23 €		- 1 762,23 €
Total section d'investissement	2 762,23 €	1 969,63 €	- 792,60 €

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
TOTAL DU BUDGET 2013	175 518,00 €	180 239,19 €	4 721,19 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Restes à réaliser à reporter en 2015		- €	- €

M. le Maire, Président, donne la parole à M. Carlet afin de procéder au vote du compte administratif 2014 du budget de la caisse des écoles et se retire de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration vote à l'unanimité, par 6 voix « POUR », le compte administratif suivant :

➤ **CAISSE DES ECOLES:**

• **Fonctionnement – excédent de 5 513,79 €**

- Dépenses : 172 755,77 €
- Recettes : 178 269,56 €

• **Investissement – déficit de 792,60 €**

- Dépenses : 2 762,23 €
- Recettes : 1 969,63 €

A l'issue des votes, Monsieur le Président revient en séance pour poursuivre l'ordre du jour.

TRANSPORT SCOLAIRE

M. le Maire, donne à nouveau la parole à Mme Perrin-Rauscher afin d'exposer les dépenses et les recettes réalisées en 2014.

M. Verschave informe le Conseil que les quatre membres de l'opposition voteront « CONTRE » le compte administratif 2014 du transport scolaire afin de poursuivre la logique, suite au vote du compte administratif de la commune et d'affirmer la position du groupe.

Mme Perrin-Rauscher présente en détail les chiffres du budget du transport scolaire.

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisation de l'exercice 2014	35 259,93 €	36 517,21 €	1 257,28 €
Résultat reporté 2013		6,67 €	6,67 €
Total section de fonctionnement	35 259,93 €	36 523,88 €	1 263,95 €

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
TOTAL DU BUDGET 2014	35 259,93 €	36 523,88 €	1 263,95 €

M. le Maire, donne la parole à M. Carlet afin de procéder au vote du compte administratif 2014 du budget du transport scolaire et se retire de la séance.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal vote**, par 18 voix « POUR » et 4 voix « CONTRE », le compte administratif 2014 suivant :

➤ **TRANSPORT SCOLAIRE** : • Fonctionnement – excédent de 1 263,95 €

- Dépenses : 35 259,93 €
- Recettes : 36 523,88 €

A l'issue du vote, Monsieur le Maire revient en séance pour poursuivre l'ordre du jour.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

M. le Maire expose, pour information, les dépenses et les recettes du budget du CCAS réalisées en 2014 et informe le Conseil que le comité d'administration se réunira le 15 avril prochain afin de délibérer.

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisation de l'exercice 2014	28 259,52 €	27 424,74 €	- 834,78 €
Résultat reporté 2013		7 509,98 €	7 509,98 €
Total section de fonctionnement	28 259,52 €	34 934,72 €	6 675,20 €

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
TOTAL DU BUDGET 2014	28 259,52 €	34 934,72 €	6 675,20 €

M. le Maire remercie le Conseil Municipal et souligne de bons résultats malgré une année difficile.

II. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU PERCEPTEUR

Mr le Maire remercie Mme Clatot, Trésorière de la perception de Cambes, d'être présente et lui donne la parole afin de présenter les comptes de gestion.

Mme CLATOT expose les comptes de gestion et précise qu'ils sont en accord avec les comptes administratifs de la commune, du transport scolaire et de la caisse des écoles.

BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	1,05	Dotations	1 515,22
Terrains	657,95	Fonds globalisés	2 423,18
Constructions	8 821,82	Réserves	4 572,35
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	2 784,31	Différences sur réalisations d'immobilisations	1 595,67
Immobilisations corporelles en cours	0,60	Report à nouveau	70,36
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	135,32	Résultat de l'exercice	166,79
Autres immobilisations corporelles	966,45	Subventions transférables	0,00
Total immobilisations corporelles (nettes)	13 366,45	Subventions non transférables	1 874,66
Immobilisations financières	0,00	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	13 367,49	Autres fonds propres	0,00
Stocks	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	12 218,24
Créances	10,58	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	1 272,30
Disponibilités	147,62	Fournisseurs (2)	25,93
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	9,24
TOTAL ACTIF CIRCULANT	158,21	Total dettes à court terme	35,17
Comptes de régularisations	0,00	TOTAL DETTES	1 307,47
		Comptes de régularisations	0,00
TOTAL ACTIF	13 525,70	TOTAL PASSIF	13 525,70

BILAN SYNTHÉTIQUE
En milliers d'Euros

ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Dotations	0,00
Terrains	0,00	Fonds globalisés	0,00
Constructions	0,00	Réserves	0,00
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	0,00	Différences sur réalisations d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Report à nouveau	0,01
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice	1,26
Autres immobilisations corporelles	0,00	Subventions transférables	0,00
Total immobilisations corporelles (nettes)	0,00	Subventions non transférables	0,00
Immobilisations financières	0,00	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	0,00	Autres fonds propres	0,00
Stocks	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	1,26
Créances	1,62	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	0,00
Disponibilités	0,00	Fournisseurs (2)	0,36
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1,62	Total dettes à court terme	0,36
Comptes de régularisations	0,00	TOTAL DETTES	0,36
		Comptes de régularisations	0,00
TOTAL ACTIF	1,62	TOTAL PASSIF	1,62

BILAN SYNTHÉTIQUE
En milliers d'Euros

ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Dotations	0,00
Terrains	0,00	Fonds globalisés	0,00
Constructions	0,00	Réserves	81,92
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	0,00	Différences sur réalisations d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Report à nouveau	1,74
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice	3,77
Autres immobilisations corporelles	83,98	Subventions transférables	0,00
Total immobilisations corporelles (nettes)	83,98	Subventions non transférables	1,27
Immobilisations financières	0,00	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	83,98	Autres fonds propres	0,00
Stocks	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	88,70
Créances	0,40	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	0,00
Disponibilités	23,56	Fournisseurs (2)	18,76
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	0,22
TOTAL ACTIF CIRCULANT	23,96	Total dettes à court terme	18,99
Comptes de régularisations	0,00	TOTAL DETTES	18,99
		Comptes de régularisations	0,26
TOTAL ACTIF	107,94	TOTAL PASSIF	107,94

Mme Clatot souligne que les charges de fonctionnement de la commune sont en dessous de la moyenne nationale et représentent 58 € par habitant. Elle ajoute que le fond de roulement, qui représente la différence entre tous les biens et les emplois d'investissement, est de 43 € par habitant, ce qui est peu.

Mme Clatot explique que le besoin de la commune réside dans l'augmentation des recettes, comme la plupart des communes, mais qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter quant à l'exécution des budgets présentés.

M. Verschave exprime son étonnement. Il souligne un investissement réalisé à 51% avec une baisse de 20% d'équipement et trouve cela anormal. Il défend à nouveau sa position et celle de son groupe et rappelle que son équipe proposait de nouveaux projets lors de la campagne électorale.

Mme Clatot répond que les 51% cités ne sont pas réels, qu'ils ne peuvent pas être interprétés comme tels et que cela nécessite d'étudier les différentes opérations dans le détail.

M. Verschave reproche à Mme la Trésorière d'intervenir sur un plan politique et non administratif et que le compte de gestion est le reflet d'un budget de campagne non sincère.

Mme Perrin-Rauscher rappelle que les éléments budgétaires avaient été transmis auparavant à tous les élus et qu'il est nécessaire de détailler les chiffres afin de bien les interpréter.

M. le Maire rappelle que plusieurs subventions n'ont pas été perçues car les travaux n'ont pas pu être réalisés. Il explique que le projet d'achat d'un terrain communal par l'ADAPT – Château Rauzé à Cénac – avait été budgété en recettes mais que l'opération n'a finalement pas été réalisée en 2014, ce qui explique en partie la part d'investissement non réalisée. Il informe les élus à ce sujet que les derniers contacts avec les responsables sont très positifs et que la vente doit être réalisée avant fin 2015 dans des conditions plus favorables pour la commune. Il donne lecture du courrier du Directeur de l'ADAPT qui confirme l'intérêt pour acquérir le terrain et donne son accord sur le nouveau prix.

M. le Maire propose au Conseil de passer au vote. Les délibérations sont ainsi adoptées :

COMMUNE ET TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives ;

➤ **Déclare** que les comptes de gestion (des budgets de la Commune et du Transport Scolaire) dressés pour l'exercice 2014 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

CAISSE DES ECOLES

Le Conseil d'Administration,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3°) Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives ;

➤ **Déclare** que le compte de gestion du budget de la Caisse des Ecoles dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

M. le Maire remercie à nouveau Mme Clatot pour la collaboration étroite entre la trésorerie et la commune tout au long de l'année.

En outre, il déplore que l'opposition n'ait pas voté les comptes de gestion.

III. AFFECTATION DE RESULTATS

M. le Maire demande à Christine Sautéjeau de présenter à l'assemblée l'affectation du résultat pour la commune d'une part, et pour la caisse des écoles d'autre part.

Pour la commune, l'affectation du résultat se décompose comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice :		166 792,45
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du C.A) :		70 364,49
<i>Résultat de clôture à affecter :</i>		237 156,94
Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :		165 703,44
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du C.A) :		-279 821,13
<i>Résultat comptable cumulé :</i>		-114 117,69
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		5 623,09
Recettes d'investissement restant à réaliser :		4 449,00
<i>Solde des restes à réaliser :</i>		-1 174,09
<i>Besoin (-) ou Excédent (+) réel de financement</i>		-115 291,78
Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
Résultat excédentaire		
En couverture du besoin réel de financement dégagé de la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		115 291,78
En dotation complémentaire en réserve : (recette budgétaire au compte R 1068)		
	SOU S TOTAL à l'article 1068 (114 117,69 + 1 174,09)	115 291,78
	En excédent reporté à la section de fonctionnement (237 156,94 - 115 291,78)	121 865,16
(recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002)		
TOTAL :		237 156,94
Résultat déficitaire en report en compte débiteur		
(recette non budgétaire au compte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)		

Transcription budgétaire du résultat			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution	R 001 solde d'exécution
	121 865,16	114 117,69	R 1068 excédent de fonctionnement capitalisé
			115 291,78

Pour la caisse des écoles, l'affectation du résultat se décompose comme suit :

Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2013 (+)	3 770,02
Résultat reporté de l'exercice antérieur (+)	1 743,77
Total	5 513,79
Investissement	
Résultat de l'exercice 2013 (+)	969,63
Résultat reporté de l'exercice antérieur (-)	-1 762,23
Total (négatif)	-792,60
Dépenses engagées non mandatées	0,00
Recettes restant à réaliser	0,00
Total	0,00
Besoin réel de financement (D001)	-792,60
Excédent réel de financement (R001)	
Affectation de résultat investissement R 1068	792,60
Déficit d'investissement D 001	-792,60
Excédent reporté section fonctionnement R 002	4 721,19

IV. VOTE DU TAUX DES TAXES

M. le Maire expose les taux des taxes appliqués en 2014 sur les sept communes de la communauté de communes ce qui montre que Camblanes et Meynac se situe dans la strate basse. Il explique que la commune a, comme les autres communes, besoin d'augmenter ses recettes compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat. Il rappelle que l'augmentation des taux avait été abordée en conseil ouvert. Il présente les taux qui pourraient être mis en application pour 2015 avec une hausse de 2,5 % pour Camblanes et Meynac.

M. le Maire précise que le produit récupéré sera malgré tout très inférieur à l'augmentation des dépenses. Il ajoute à cela que la commune se situant dans la strate basse est considérée comme « riche » et se voit appliquer un coefficient de solidarité négatif pour les demandes de subventions qui sont donc diminuées.

M. le Maire propose au Conseil de voter une augmentation de 2,5 %.

M. Verschave demande combien cela représente en numéraire. **Mme Perrin-Rauscher** répond que le produit attendu serait augmenté de 23 532 €.

M. le Maire rappelle que les taux n'ont pas été augmentés depuis 3 ans. Il explique que de nouvelles dépenses vont être engendrées par les droits des sols, les TAPS gratuits, ce qui est une volonté de la municipalité, et autres opérations et qu'il est donc nécessaire d'augmenter les recettes.

Mme Dupuch-Bouyssou ajoute qu'elle s'était jusqu'à présent toujours opposée à l'augmentation des taux des taxes mais qu'en effet la situation actuelle montre un besoin évident d'augmenter les recettes.

M. le Maire propose de passer au vote. La délibération suivante est adoptée :

Le Conseil Municipal,

Considérant que le taux des taxes en 2014 s'élève à 10,42 pour la TH, 17,38 pour la TFB et 48,60 pour la TFNB,

Après discussion,

- **décide**, par 19 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS »

- d'augmenter le taux des taxes de 2,5 %. Le taux de ces taxes en 2015 sera donc pour la :

a- Taxe Habitation de	10,68
b- Taxe Foncière Bâtie de	17,81
c- Taxe Foncière Non Bâtie de	49,81

- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

V. VOTE DES BUDGETS

M. le Maire donne la parole à Mme Perrin-Rauscher qui expose les propositions de budgets pour l'année 2015 de la commune, de la caisse des écoles, du transport scolaire et du lotissement.

M. Verschave quitte la séance quelques instants puis réintègre sa place.

COMMUNE

FONCTIONNEMENT

	2014 réalisé	2015 Budget		2014 réalisé	2015 Budget
Dépenses de fonctionnement	<u>1 651 976</u>	<u>1 962 907</u>	Recettes de fonctionnement	<u>1 889 133</u>	<u>1 962 907</u>
biens et services généraux	405 491	504 811	Excédent 2014 reporté	70 364	121 865
charges de personnel	917 637	971 560	Atténuations de charges et régie	25 785	15 000
autres charges de gestion et fond pér.	267 186	246 416	Produits services facturés	72 244	50 451
charges financières + dépenses imprévues	61 662	55 845	Impôts collectés	1 239 699	1 267 835
Excédent à virer à l'investissement = 237 157		165 275	Dotations, subv, Divers	438 597	457 379
				42 444	50 377

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
Solde d'investissement 2014 114 118	Excédent de fonctionnement 165 275
Remboursement capital emprunts 175 405	Affectation résultat 115 292
<u>Programme d'investissements: 421 487</u>	FCTVA et Taxe d'aménagement 90 000
18 806 Cimetièrre	<u>Subventions: (90 443)</u>
175 525 Voirie	16 993 FDAEC
13 888 Matériels divers	44 449 Conseil Départemental
20 772 Mairie	5 500 DETR (préfecture)
32 200 Ecole maternelle	17 539 CDC fons de concours
14 077 Stade de foot	5 962 SDEEG
31 556 Ecole élémentaire et restaurant scol.	
28 246 Salle polyvalente	
35 776 Eclairage public	
4 195 Site Guerlande	
17 680 Liaisons douces	
28 766 Divers	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 711 010	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 711 010

M. Bonnayze demande s'il est possible de voter le budget par article.

Mme Clatot répond que cela contraint énormément la gestion du budget et qu'il est préférable de le voter dans sa globalité.

M. Bonnayze constate qu'une subvention va être attribuée au syndicat des palus. Il expose que ce syndicat ne réalise pas d'investissement malgré une trésorerie positive.

Mme Moufflet explique que le syndicat des palus est un syndicat de propriétaires et que sa gestion est de ce fait particulière. Elle précise que l'argent détenu sur le compte du syndicat provient en grande partie du financement des propriétaires.

M. Carlet répond que le syndicat n'est pas inactif. Il explique qu'il s'est rendu sur place avec les services du Département et de la DDTM mais qu'actuellement aucune autorisation de travaux n'a été donnée. Il précise que lorsque des travaux sont envisagés, le syndicat se heurte souvent au refus des propriétaires.

Mme Dupuch-Bouyssou ajoute qu'en effet, certains propriétaires concernés ne souhaitent pas que le syndicat intervienne sur leurs parcelles.

M. le Maire propose de faire venir le Président du Syndicat lors d'une prochaine séance de conseil ouvert.

M. Verschave exprime que, comme pour le syndicat, l'attribution des subventions aux associations devrait être analysée en fonction des besoins réels et inscrite dans une démarche d'accompagnement des projets.

M. le Maire explique qu'il est demandé à toutes les associations de fournir leur bilan afin d'ajuster les subventions versées. Il ajoute que d'une façon générale, avec moins de moyens la commune pourra difficilement attribuer davantage de subventions et que chaque association doit également prendre en compte ces contraintes financières.

M. Verschave quitte à nouveau quelques instants la séance puis réintègre sa place.

M. le Maire demande à M. Verschave de respecter la séance du Conseil Municipal.

M. le Maire propose de passer au vote des budgets.

M. Verschave souhaite ajouter quelques remarques. Il exprime qu'une baisse, d'après ses calculs, de 40 % des investissements la première année d'une nouvelle mandature et le reflet d'un budget de reconduction et d'entretien qui ne s'inscrit pas dans une vision de mandat.

M. Bonnayze rappelle que des travaux de voirie s'imposent mais demande s'il ne serait pas judicieux d'établir une programmation sur 3 ans afin que ce soit plus lisible.

M. le Maire se dit surpris de cette remarque car, comme cela a déjà été dit, à compter du 1^{er} janvier 2016 une partie de la voirie sera transférée à la CDC qui devra réaliser les travaux et de ce fait les communes freinent leurs projets dans ce domaine. Il précise cependant que pour Camblanes une programmation est engagée (route de Morillon) liant les besoins réels et les projets à venir et que le Plan Pluriannuel d'Investissement sera programmé pour les 5 ans à venir.

M. Carlet précise que dans le cadre de la CDC, un tableau sera dressé en fin d'année déterminant un ordre de priorité des voies à refaire.

M. le Maire ajoute que le budget alloué à l'ensemble des voiries de la CDC représente 1,5 millions d'euros par an.

M. le Maire propose de procéder au vote. La délibération suivante est adoptée :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 19 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS », le budget suivant pour 2015 :

➤ **COMMUNE** :

- les dépenses s'élèvent à : **1 962 907 €** pour le fonctionnement
711 010 € pour l'investissement

- les recettes s'élèvent à : **1 962 907 €** pour le fonctionnement
711 010 € pour l'investissement

FONCTIONNEMENT

	2014 réalisé	2015 Budget		2014 réalisé	2015 Budget
Dépenses de fonctionnement	<u>172 756</u>	<u>196 955</u>	Recettes de fonctionnement	<u>178 270</u>	<u>196 955</u>
charges à caractère général	119 469	125 637	Excédent 2014 reporté	1 744	4 721
charges de personnel	53 287	61 818	Atténuations de charges et régie	5 884	12 666
autres charges de gestion et fond pér.	0	8 000	Produits services facturés	117 612	118 000
dépenses imprévues	0	500	Subv. commune	53 000	52 358
			Divers	30	9 210
Excédent à virer à l'Investissement	= 0	1 000			

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
Solde d'investissement 2014 793	Affectation résultat 793
<u>ACHATS DIVERS</u> : 1 000	Virement de la section de fonctionnement 1 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 1 793	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 1 793

La délibération suivante est adoptée :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, vote par 7 voix « POUR », le budget de la Caisse des Ecoles pour 2015 :

- Les dépenses s'élèvent à : **196 955 €** pour le fonctionnement
1 793 € pour l'investissement
- Les recettes s'élèvent à : **196 955 €** pour le fonctionnement
1 793 € pour l'investissement

TRANSPORT SCOLAIRE

FONCTIONNEMENT

	2014 réalisé	2015 Budget		2014 réalisé	2015 Budget
Dépenses de fonctionnement	35 260	40 782	Recettes de fonctionnement	36 524	40 782
charges à caractère général	7 554	12 521	Excédent 2014 reporté	7	1 264
charges de personnel	27 706	28 261	Subv. Commune + Conseil Départemental	36 517	39 518

La délibération suivante est adoptée :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité par 23 voix « POUR » le budget suivant pour 2015 :

➤ TRANSPORT SCOLAIRE:

- les dépenses s'élèvent à : **40 782 €** pour le fonctionnement
- les recettes s'élèvent à : **40 782 €** pour le fonctionnement

LOTISSEMENT

Objet	Surface	Dépenses	Recettes	Vente de :
Parcelle AL 529	4 428	340 000,00	200 000,00	Maison sur 800 m ² de terrain
Frais notarié, géomètre et annexes		20 000,00	110 000,00	1 lot de 1 000 m ² (110,00 € le m ²)
Travaux viabilisation		80 000,00	115 280,00	1 lot de 1 048 m ² (110,00 € le m ²)
			128 260,00	1 lot de 1 166 m ² (110,00 € le m ²)
TOTAL		440 000,00	553 540,00	TOTAL

113 540,00

Solde positif (Enlever les intérêts + frais financiers + autres)

La délibération suivante est adoptée :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité par 23 voix « POUR » le budget suivant pour 2015 :

➤ LOTISSEMENT:

- les dépenses s'élèvent à : **443 800 €** pour le fonctionnement
- les recettes s'élèvent à : **443 800 €** pour le fonctionnement

M. le Maire remercie à nouveau Mme la Trésorière pour le travail d'accompagnement et de conseil dans la gestion des budgets tout au long de l'année pour et avec la commune.

Mme Clatot remercie le Conseil et quitte la séance.

VI. DIVERSES DELIBERATIONS : FDAEC, SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

❖ FDAEC

M. le Maire rappelle au Conseil que le FDAEC est une subvention versée par le Conseil Départemental pour des travaux d'équipement. Le 11 avril 2015, une réunion s'est tenue au cours de laquelle il a été annoncé que la commune pourrait prétendre à une aide de 16 993,00 € (13 500 € en 2014). Il propose d'affecter les crédits sollicités pour les travaux suivants :

- ↳ réfection d'une partie du chemin Les Hauts de Paguemaou dont le montant total s'élève à 25 000,00 € TTC,
- ↳ création d'une allée au cimetière communal dont le montant s'élève à 14 236,00 € TTC

M. le Maire propose à l'assemblée de voter la délibération suivante.

M. le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Départemental,

La réunion du 11 avril dernier présidée par Monsieur Jean-Marie DARMIAN, Conseiller Départemental, a permis d'envisager l'attribution à la commune d'une somme de 16 993,00 €.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Départemental.

Après avoir écouté ces explications, **le Conseil Municipal décide**, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **de réaliser** en 2015 les opérations suivantes :

* réfection d'une partie du chemin Les Hauts de Paguemaou dont le montant total s'élève à 25 000,00 € TTC,

* création d'une allée au cimetière communal dont le montant s'élève à 14 236,00 € TTC

- **de demander** au Conseil Général de lui attribuer une subvention de **16 993,00 €**.

- **d'assurer** le financement complémentaire de la façon suivante : par autofinancement pour **22 243,00 € TTC**.

❖ VENTILATION DES DEPENSES

M. le Maire propose de voter une délibération afin d'attribuer une subvention aux associations dont le(la) Président(e) est un(e) élu(e).

Mme Micheau-Héraud - Présidente de l'association de jumelage Camblandes et Meynac / Nussdorf am Inn, Mme Rey - Présidente de l'association Les amis de l'Eglise Ste Eulalie et M. Hannoy – Président des associations Le Blason camblandais et le Cœur du Blason s'abstiennent.

Le Conseil Municipal,

Considérant le montant de **2 415,00 € (deux mille quatre cent quinze euros)** dépenses imprévues de l'article 6574 du budget primitif 2015 de la commune,

Décide, par 20 voix « POUR » :

• **de ventiler** les subventions comme suit :

- ◆ **100** euros → Amis de l'Eglise Sainte Eulalie
- ◆ **460** euros → Club Tir à l'Arc
- ◆ **55** euros → Cœur du Blason
- ◆ **1 800** euros → Jumelage NUSSDORF

• **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VII. ADHESION A L'AGTICM

M. le Maire explique aux conseillers qu'à la demande de Jean-Marie Darmian, une association a été créée afin de concerter et de mutualiser les moyens et les compétences des communes pour bâtir une politique contractuelle cohérente de prévention des risques naturels liés à la présence des cavités souterraines et falaises.

Il propose de délibérer afin de :

- d'adhérer à l'association AGTICM
- de désigner un délégué référent qui représentera la commune dans les instances de l'association
- de désigner deux délégués suppléants chargés d'assister le délégué référent.

M. Vershave rappelle qu'un service des carrières existe déjà au sein du Département et demande quel est le but de l'association AGTICM.

M. Carlet répond que c'est un principe de précaution pour répondre aux exigences de l'Etat qui met en œuvre des plans de prévention.

M. le Maire invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 23 voix « POUR »,

DECIDE :

- **de déléguer** à Monsieur le Maire la signature de la demande d'adhésion, au nom de la commune, à l'association girondine des territoires impactés par les cavités souterraines et mouvements de terrains dénommée : AGTICM,
dont l'objet est de se concerter et de mutualiser les moyens et les compétences pour bâtir une politique contractuelle cohérente de prévention des risques naturels liés à la présence des cavités souterraines et falaises,
- **de désigner** un délégué référent en la personne de **Monsieur Guy TRUPIN**, qui représentera la commune dans les instances de l'association,
et deux délégués suppléants chargés éventuellement de l'assister : **Monsieur Claude CARLET et Monsieur Michel CROIZAT.**

VIII. CESSION DE TERRAIN A L'ADAPT

M. le Maire rappelle aux élus qu'une délibération avait été votée par l'équipe municipale précédente afin d'autoriser la cession d'un terrain communal à l'Adapt - Château Rauzé à Cénac – pour y implanter une Maison d'Accueil Médicalisée mais le projet ne s'est pas encore concrétisé.

M. le Maire explique qu'il a rencontré le Directeur de l'Adapt et que de nouvelles négociations ont été entamées. Après discussions, un accord a été trouvé pour fixer le prix de vente à 250 000 €.

Avant d'en délibérer, **M. le Maire** ajoute que le projet concerne un établissement médical remarquable qui contribuerait à créer des emplois. **M. Chiron** précise que la création d'emplois était un objectif de campagne.

La délibération suivante est adoptée.

Le Conseil Municipal,

Considérant la délibération en date du 30 mars 2009 acceptant la demande de l'ADAPT Château Rauzé – 33360 CENAC - d'implanter une MAS (Maison d'Accueil Spécialisé) sur la commune de Camblanes et Meynac,

Considérant la commune dispose d'un terrain convenant à l'acquéreur situé au lieu dit Sissan,

Considérant la négociation engagée concernant le prix de vente du terrain,

Considérant le courrier d'engagement de l'ADAPT en date du 13 février 2015,

DECIDE, à l'unanimité, par 23 voix « POUR »

- **d'émettre** un avis favorable à cette demande,
- **de fixer** le prix de vente du terrain à 250 000 € pour environ un hectare,
- **de faire** établir un document d'arpentage par un géomètre pour fixer la surface précise,
- **d'autoriser** M. le Maire à signer tous documents chez le notaire Maître Beylot à Créon, ainsi que tous autres documents relatifs à ce dossier.

M. le Maire ajoute que le Directeur de l'Adapt a demandé la possibilité d'acquérir des parcelles supplémentaires. Il a répondu que cela pourrait être envisagé mais que le prix du terrain ne serait pas le même.

IX. DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

❖ EQUIPEMENT NUMERIQUE ECOLE MATERNELLE

M. le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention auprès du Département afin d'équiper l'école maternelle de tablettes numériques.

M. Verschave se réjouit de cette proposition et ajoute qu'il est important de s'adapter au nouveau mode pédagogique d'enseignement.

Mme Micheau-Héraud rappelle que cette démarche a été engagée dans la mandature précédente et que cela faisait partie du projet de campagne de compléter et poursuivre la modernisation de ces équipements, l'école élémentaire commençant déjà à être bien équipée en numérique, notamment de vidéo projecteurs interactifs.

M. le Maire soumet au vote la délibération suivante.

Considérant la volonté conjointe des élus et de l'équipe enseignante de l'école maternelle d'équiper les classes de matériels numériques ;

Considérant la proposition des élus de la commission scolaire d'équiper l'école maternelle de 10 tablettes tactiles,

Considérant que le montant du devis s'élève à 5 627,71 € H.T.,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, par 23 voix « POUR » :

1°) **de demander** une subvention d'investissement auprès du Conseil Départemental au titre de l'informatisation pour l'école,

2°) **d'organiser** le plan de financement de la façon suivante :

<i>Subvention Conseil Départemental (40% de 5 627,71.00 HT X 0,8 coefficient de solidarité)</i>	1 800,87 €
<i>Fonds propres</i>	<u>4 934,38 €</u>
	Montant TTC
	6 753,25 €

3°) **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

❖ ISOLATION THERMIQUE – ECOLE ELEMENTAIRE

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de changer des portes et fenêtres dans 2 classes de l'école élémentaire. Il propose de solliciter une aide du Département.

La délibération suivante est votée.

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'isolation thermique dans des salles de classes de l'école élémentaire par le remplacement des portes et des fenêtres ;

Considérant que le montant du devis s'élève à 15 336,80 € H.T.,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, par 23 voix « POUR » :

1°) **de demander** une subvention d'investissement auprès du Conseil Départemental au titre de l'aménagement pour l'école,

2°) **d'organiser** le plan de financement de la façon suivante :

<i>Subvention Conseil Départemental (50% de 15 336,80 HT X 0,8 coefficient de solidarité)</i>	6 134,72 €
<i>Fonds propres</i>	<u>12 269,44 €</u>
	Montant TTC
	18 404,16 €

3°) **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

AMENAGEMENTS SECURITAIRES ROUTE DE MORILLON

M. le Maire rappelle au Conseil que des travaux d'aménagements sécuritaires sont envisagés sur la route de Morillon (RD14E1). Dans ce cadre, et car cette voie est une route départementale, il propose dans un premier temps de passer une convention avec le Département afin de réaliser ces travaux.

Dans un second temps, il propose de solliciter une aide financière pour la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux.

Les délibérations suivantes sont adoptées.

❖ CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT – AMENAGEMENTS SECURITAIRES MORILLON

Le Conseil Municipal,

Considérant les travaux d'aménagements sécuritaires sur la route de Morillon RD14 E1,

Considérant que la Commune de Camblanes-et-Meynac est le maître d'ouvrage de ces travaux,

Considérant le projet de convention avec le Département de la Gironde autorisant la Commune à réaliser ces aménagements de sécurité sur le domaine public départemental,

➤ **Décide**, à l'unanimité d'accepter les termes de ladite convention,

➤ **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

❖ ETUDE ET MAITRISE D'ŒUVRE – AMENAGEMENTS SECURITAIRES MORILLON

Considérant la nécessité de créer des aménagements sécuritaires sur la route de Morillon RD14 E1 ;

Considérant qu'il est nécessaire de confier la Maîtrise d'œuvre et l'étude préalable à un bureau d'étude,

Considérant que le montant du devis s'élève à 9 000,00 € H.T.,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, par 23 voix « POUR » :

1°) **de demander** une subvention d'investissement auprès du Conseil Départemental au titre d'étude pré-opérationnelle de voirie,

2°) **d'organiser** le plan de financement de la façon suivante :

<i>Subvention Conseil Départemental (50% de 9 000,00 HT X 0,8 coefficient de solidarité)</i>	3 600,00 €
<i>Fonds propres</i>	<u>7 200,00 €</u>
Montant TTC	10 800,00 €

3°) **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

❖ BORDURES ET CANIVEAUX – AMENAGEMENTS SECURITAIRES MORILLON

Considérant les aménagements sécuritaires prévus sur la route de Morillon RD14 E1 ;

Considérant que le Conseil Départemental prendra à sa charge l'enrobé de la voirie;

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de bordures et caniveaux,

Considérant que le montant du devis s'élève à 40 580,00 € H.T.,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, par 23 voix « POUR » :

1°) **de demander** une subvention d'investissement auprès du Conseil Départemental au titre de bordures et caniveaux,

2°) **d'organiser** le plan de financement de la façon suivante :

<i>Subvention Conseil Général (30% de 100 000,00 HT X 0,8 coefficient de solidarité)</i>	9 739,20 €
<i>Fonds propres</i>	<u>38 956,80 €</u>
Montant TTC	48 696,00 €

3°) **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

❖ AMENAGEMENTS SECURITAIRES MORILLON – plateaux surélevés et écluses

Considérant les aménagements sécuritaires prévus sur la route de Morillon RD14 E1 par la mise en place d'une écluse et de plateaux surélevés ;

Considérant que le montant du devis s'élève à 42 000,00 € H.T.,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, par 23 voix « POUR » :

1°) **de demander** une subvention d'investissement auprès du Conseil Départemental au titre d'aménagements de sécurité,

2°) **d'organiser** le plan de financement de la façon suivante :

<i>Subvention Conseil Départemental (40% de 20 000,00 HT X 0,8 coefficient de solidarité)</i>	6 400,00 €
<i>Fonds propres</i>	<u>44 000,00 €</u>
Montant TTC	50 400,00 €

3°) **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

➤ CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe les élus qu'une prochaine séance de Conseil municipal aura probablement lieu fin mai ou début juin.

➤ **CULTURE**

Mme Micheau-Héraud rappelle au Conseil que les 10 et 11 avril derniers ont eu lieu les « Initiatives océanes », projet citoyen qui consistait à nettoyer les abords de la Jaugue au lieu-dit « Lapeyre ». Durant les deux jours, plus de 500 kg de déchets ont été collectés. Elle ajoute que cette action sera à nouveau menée dans le cadre de la deuxième phase du projet « Point de vues – Estey de la Jaugue 2015-2016 » et une collaboration avec les écoles sera proposée.

➤ **ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS**

M. le Maire informe l'assemblée que la fête organisée par l'Association des Commerçants et Artisans de Camblanes et Meynac aura lieu le 25 avril prochain avec la présence des forains.

➤ **LOTISSEMENT DE VIENNE**

M. Carlet demande où en est l'acquisition de la propriété de M. et Mme Robino. **M. le Maire** répond que le dossier est entre les mains des notaires.

La séance est levée à 23h20.